

Il existe cinq grandes catégories de panneaux de signalisation routière :

- les **panneaux de danger** (triangulaires) ;
- les **panneaux d'interdiction** (ronds et rouges) ;
- les **panneaux d'indication** (carrés et bleus) ;
- les **panneaux d'obligation** (ronds et bleus) ;
- les **panneaux de priorité et d'intersection**.

1. Les panneaux de danger



passage pour piétons



passage d'animaux sauvages



annonce de feux tricolores



carrefour à sens giratoire



chaussée rétrécie



circulation dans les deux sens



endroit fréquenté par les enfants



pont mobile



risque de chutes de pierres



succession de virages



virage à droite



cassis ou dos-d'âne



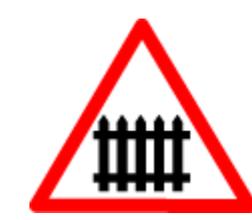
ralentisseur



débouché de cyclistes



autres dangers



passage à niveau avec barrières

2. Les panneaux d'interdiction



sens interdit



arrêt interdit



circulation interdite



interdiction de dépasser



interdiction de tourner à gauche



interdit aux véhicules à moteur



vitesse limitée



priorité au sens inverse



stationnement interdit



interdit aux piétons



interdit aux cycles

3. Les panneaux d'indication



parc de stationnement



passage piétons



arrêt d'autobus



chemin sans issue



circulation à sens unique



emplacement pour pique-nique



hôpital



installations accessibles aux

handicapés
physiques



poste d'appel
d'urgence



poste de
secours



route pour
automobiles



transports
d'enfants

4. Les panneaux d'obligation



obligation de
contourner
l'obstacle



obligation
d'aller tout droit



direction
obligatoire : tout
droit



chemin
pour piétons



fin de chemin
pour piétons



voie réservée
aux autobus



piste cyclable

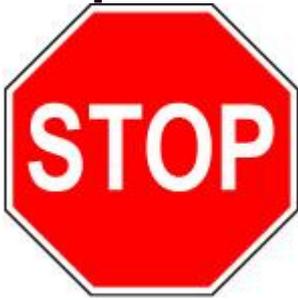


fin de piste
cyclable

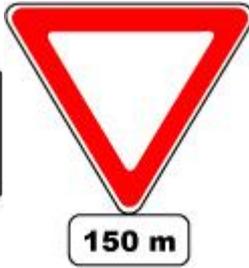


directions
obligatoires :
tout droit ou à
droite

5. Les panneaux de priorité et d'intersection



arrêt obligatoire
à l'intersection



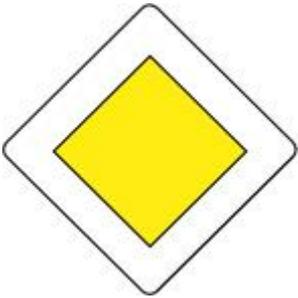
cédez le passage



intersection
avec priorité
à droite



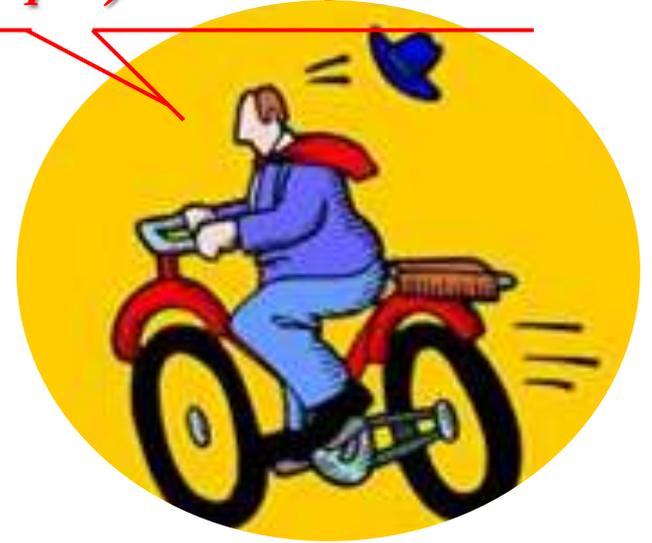
intersection
avec route
non prioritaire



route prioritaire

Vous n'avez pas vu le feu rouge ?

Si, si ! C'est vous que je n'avais pas vu!



MINI QUIZ:

Citer au moins 3 équipements indispensables ou obligatoires pour la pratique du vélo.



Obligatoires:

- Deux freins,
- Eclairage avant et arrière,
- Dispositifs réfléchissants: AV+ AR + roues et pédales,
- Sonnette.

Conseillés:

- Casque,
- Ecarteur de danger,
- Gilet rétro-réfléchissant,
- Gants...



*Le casque n'est pas obligatoire mais **c'est cependant la seule carrosserie.***

Il est indispensable de prendre l'habitude de toujours le porter.

Pas obligatoire ... Juste indispensable !

OUI ou **NON**

A vélo, l'éclairage est-il parfois obligatoire le jour ?



OUI

L'éclairage est obligatoire :

- ✓ **La nuit dans tous les cas,**
- ✓ **Le jour, lorsque la visibilité est insuffisante (tunnel, pluie, brouillard, ...).**



De plus, hors agglomération, la nuit et le jour lorsque la visibilité est réduite, le cycliste (et son passager éventuel) doit porter un gilet haute visibilité.

(OBLIGATOIRE DEPUIS 2008)



Il est même conseillé de le porter constamment.

OUI ou **NON**

Peut-on rouler sur le trottoir ?



OUI ...

mais seulement jusqu'à 8 ans,

❖ *à vitesse réduite,*

❖ *sans gêner les piétons.*

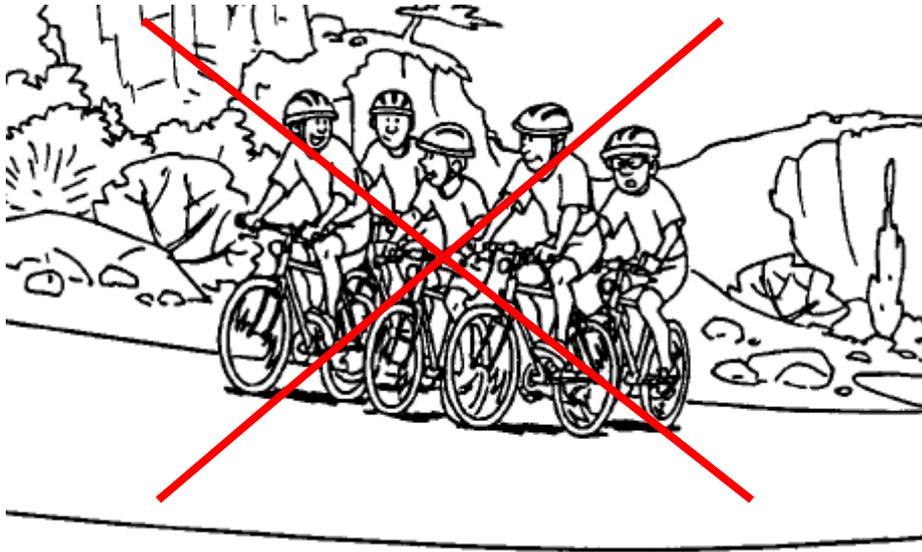


OUI ou **NON**

Peut-on rouler à deux de front ?



OUI ... mais seulement le jour !



***Rouler à deux de front, c'est permis ;
sauf par mauvaise visibilité ou si un usager demande le passage.***

Dès la chute du jour, il est **obligatoire** de se placer en file indienne.

OUI ou **NON**

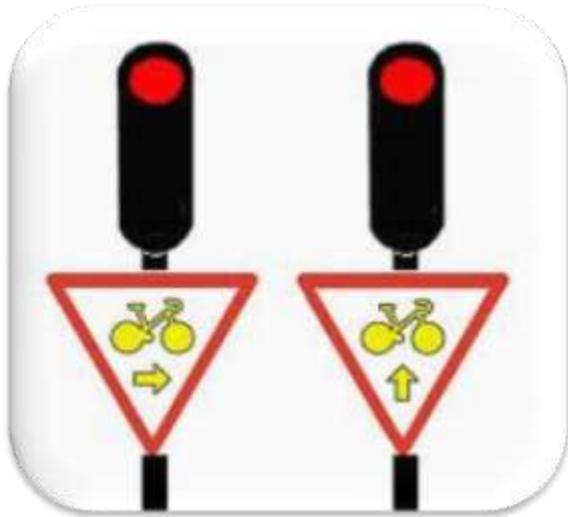
A vélo, peut-on passer au feu rouge ?





NON !

***Le code de la route doit être respecté
par les cyclistes.***



***Dans certains cas
le franchissement est autorisé.***

OUI ou **NON**

Ce panneau signifie “ piste cyclable obligatoire ”?





NON

*Cette piste cyclable est simplement **CONSEILLÉE**.*



*Fin de piste cyclable **CONSEILLÉE**.*

*Pour que cette piste soit **OBLIGATOIRE**, il faut rencontrer ce panneau !*



OUI ou **NON**

A vélo peut-on emprunter cette petite route ?



OUI



*Cette route est interdite aux véhicules à moteur
Mais elle est autorisée aux cyclistes.*





OUI ou **NON**

Peut-on rouler à vélo dans cette rue ?





OUI, cette rue est une zone de rencontre,
Elle est autorisée aux véhicules
mais **les piétons sont prioritaires.**



Sortie de la zone de rencontre,



OUI ou **NON**

Peut-on rouler à vélo dans cette rue ?





OUI,
cette rue est interdite à tous les
véhicules mais autorisée aux :

- ✓ ***BUS,***
- ✓ ***TAXIS,***
- ✓ ***VELOS.***



Certaines interdictions
ne s'appliquent pas aux vélos.

OUI ou **NON**

*A vélo, j'arrive dans ce giratoire,
je vais céder le passage à la voiture ?*



Je dois RALENTIR et CEDER le passage .

OUI

Si la voiture continue de tourner, je la laisse passer.

